

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Promutuel Vallée du St-Laurent, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle.

Mardi 17 mars à 19 h Espace Rive-Sud 500, avenue du Golf, La Prairie

L'assemblée générale annuelle aura également pour objet d'adopter un nouveau Règlement N° 3 – Règlement autorisant l'émission de parts privilégiées. Ce règlement doit être adopté afin de modifier les caractéristiques des parts en vue de répondre aux attentes de l'Autorité des marchés financiers.

Sièges en élection

- Siège n° 1 : secteur Prairie (mandat de 1 an)
- Siège n° 2 : secteur Valmont (mandat de 1 an)
- Siège n° 3 : secteur Haut St-Laurent (mandat de 1 an)
- Siège n° 4 : secteur Prairie (mandat de 2 ans)
- Siège n° 5 : secteur Valmont (mandat de 2 ans)
- Siège n° 6 : secteur Haut St-Laurent (mandat de 2 ans)
- Siège n° 7 : secteur Prairie (mandat de 3 ans)
- Siège n° 8 : secteur Valmont (mandat de 3 ans)
- Siège n° 9 : secteur Haut St-Laurent (mandat de 3 ans)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour ouvrable avant l'assemblée, soit le 3 mars 2015 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 48, boulevard Taschereau, La Prairie, à nos bureaux de service de Waterloo et de Salaberry-de-Valleyfield ainsi que sur notre site Web.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au lendemain, le mercredi 18 mars 2015, à la même heure et au même endroit.

Un café et des accompagnements seront servis.

Jacinthe Phaneuf
Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le
20 février 2015

CONFÉRENCE DE PIERRE LAVOIE



Dans le cadre de l'assemblée, venez assister à la conférence de Pierre Lavoie. Athlète de calibre international et fondateur du Grand Défi Pierre Lavoie, il a su créer, par sa force et sa détermination, le plus grand événement santé jamais organisé dans la province.

PROMUTUEL
ASSURANCE
VALLÉE DU ST-LAURENT